



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Haute-Normandie

Question écrite n° 12947

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur le grave retard que connaît la région de Haute-Normandie quant au nombre des chercheurs dans la recherche publique. Le petit nombre de chercheurs du CNRS et de l'INSERM, la disparition de l'INRA dans la région, l'absence des autres grands organismes conduisent à une insuffisance grave du nombre des chercheurs pour le développement économique régional. Les processus d'attribution et de nomination des chercheurs dans ces grands organismes confortent les régions à plus grand potentiel. Il lui demande quelles dispositions volontaristes il compte prendre pour amorcer un processus de rattrapage de la Haute-Normandie en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - La région Haute-Normandie compte environ 0,4 p 100 des effectifs nationaux de chercheurs publics, et 0,5 p 100 du budget civil de recherche-développement est exécuté dans cette région. Le produit intérieur brut régional est d'environ 3,4 p 100 du PIB national. Il apparaît donc effectivement que la région Haute-Normandie n'a pas un potentiel de recherche proportionnellement équivalent à son poids économique. Bien que le développement des activités de recherche sur le territoire ne puisse être dicté uniquement par des considérations de cet ordre, cette situation requiert une attention particulière. La création de l'Université du Havre en 1984 et de l'INSA de Rouen en 1985 ont été des décisions importantes de ce point de vue puisqu'elles ont entraîné la création de nombreux postes nouveaux d'enseignants-chercheurs. Le contrat de plan Etat-Region pour la période 1989-1993 comporte un important volet Recherche-Transfert de technologie, d'un montant supérieur à 70 millions de francs, qui s'attache à développer le potentiel de recherche haut-normand dans les domaines où celui-ci est particulièrement remarquable (thermoénergétique), chimie, sciences de la vie, productique-automatique notamment) et à favoriser les transferts vers le tissu industriel régional. Ce contrat prévoit également la création d'un fond d'incitation à l'accueil de chercheurs et ingénieurs de recherche destiné à favoriser de nouvelles implantations dans la région. Cette disposition devrait permettre de renforcer les équipes existantes par les facilités qu'elle ouvrira aux laboratoires d'accueil en matière d'équipement ou d'aménagement de locaux. D'une façon plus générale, le ministère de la recherche et de la technologie appuiera toute opportunité de décentralisation d'équipe en Haute-Normandie, qui viendrait renforcer les pôles d'excellence de cette région.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12947

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 1989, page 2222